

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Présents : BARBAULT S. CHAUVEAU M. LANDREAU T. CHIRON M. GOURDON L. GODET V. CLERGEAU S. FARDEAU-FUZEAU M. AUDOUIT M. TESSIER L. BERNIER T. GEAIS J. LEROUX J. BROSSEAU H.

LOTISSEMENT D'HABITATIONS « IMPASSE DES JARDINS »

Madame le Maire présente le règlement d'urbanisme, le cahier des charges, le plan de composition, le plan document graphique, documents constituant la demande de permis d'aménager du lotissement « Impasse des Jardins ». Le conseil valide le dossier.

RESTAURANT SCOLAIRE

La commission fait part de la mise en place d'une nouvelle organisation. Afin de responsabiliser les enfants, la répartition des enfants a été revue et quatre grandes règles seront à respecter. Un système de fiche a été élaboré pour comptabiliser le non-respect aux quatre grandes règles qui se définit ainsi : 5 croix, les parents sont informés ; 10 croix, les parents sont convoqués, 15 croix, 1 exclusion temporaire.

BAR / RESTAURANT PLACE SAINT-GERVAIS

Madame le Maire informe le conseil que la commune est propriétaire de la licence IV, et qu'il convient de fixer le montant de location. Le conseil fixe à 200 euros par mois la location de la licence et à 100 euros par mois la licence tabac.

VOTE DES SUBVENTIONS 2023

L'Association Loisirs Pluriel de Cholet propose un accueil pour les enfants en situation de handicap, afin de permettre à tous, d'évoluer, de grandir et de vivre ensemble dans le respect de la différence de chacun. La Convention Territoriale Globale conclue par l'Agglomération du Choletais, vise à maintenir un service nécessaire aux familles et favoriser l'inclusion. Aussi les communes s'engagent financièrement dans le temps pour favoriser la pérennité associative et la projection des familles. De son côté, l'Association Loisirs Pluriel s'engage à réserver les places qui se libèrent en priorité aux enfants de l'Agglomération du Choletais sur la liste d'attente et à contribuer aux actions de sensibilisation au handicap du territoire.

Le conseil accorde une subvention d'un montant de 244 euros comme le prévoit la convention.

Les membre d'Association Familles Rurales ont rencontré Madame le Maire, pour l'informer des difficultés financières de l'Association, en raison de l'augmentation des charges et la suppression d'aides versées par l'Etat, qui ont pour conséquence d'accroître le déficit. Il pourrait être envisagé d'augmenter les tarifs d'adhésion et du centre de loisirs. Le conseil vote une subvention de 2000 euros.

LOYER ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le conseil valide le loyer versé à l'association d'Education et d'Enseignement de la Plaine pour l'accueil périscolaire à la somme de 3158 euros pour l'année scolaire 2021-2022.

RADAR PÉDAGOGIQUE

M. Jocelyn GEAIS donne des informations relatives aux relevés du radar pédagogique installé rue du Commerce : 75% des véhicules entrants respectent la limitation de vitesse, a contrario 61% des véhicules sortants ne respectent pas les 50km/h malgré le panneau « Rappel », quotidiennement il passe entre 1800 et 2000 véhicules. Le conseil propose d'installer le radar au même point kilométrique mais du côté pair de la rue pour alerter les véhicules sortants de la commune.

AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

PLUi-H

L'application de la Loi Climat et Résilience a des incidences importantes pour l'ensemble des communes de l'AdC dans la répartition de terrains à urbaniser pour l'habitat et pour les activités économiques. Cette même loi fixe pour objectif d'atteindre en 2050 l'absence de toute artificialisation des sols, dite « ZAN » (Zéro Artificialisation Nette) ; et de réduire de moitié le rythme de la consommation d'espaces dans les prochaines années.

Après études et projections réalisées par l'AdC, chaque commune membre connaîtra une diminution considérable de la surface des zones à urbaniser, et ce malgré une demande de logement importante liée à une activité économique soutenue dans la région.

Guide du Vivre ensemble à la campagne

Conçu et édité par l'AdC, le guide « Vivre ensemble à la campagne » a pour objectif d'évoquer les spécificités des activités agricoles afin de permettre à tous professionnels et habitants, de vivre harmonieusement dans nos campagnes. Le guide a ainsi pour vocation de rappeler quelques principes de bon sens. Différents thèmes y sont abordés : la tolérance, les nuisances, les circulations d'engins agricoles, la réglementation, le savoir-vivre.

Campagne de broyage des végétaux

La prochaine journée de broyage des végétaux est fixée le 25 mars, sur le parking de la salle de sports.

Travaux d'assainissement rue Jeanne d'Arc et rue des Lilas.

Ces travaux sont en cours d'achèvement, reste à réaliser les finitions et le goudronnage. Il est regrettable que les dalles ne disposant pas de regard, les eaux pluviales continueront de s'écouler sur le trottoir.

Course cycliste « Cholet Pays de La Loire »

Michel CHAUVEAU fait part de la désignation de signaleurs, qu'une déviation sera mise en place en raison de l'interdiction de circuler dans les deux sens sur l'itinéraire de la course cycliste.

Saison Itinérance 3

Un spectacle est programmé à La Plaine et se déroulera à la bibliothèque.

VOIRIE

Les devis pour le projet d'aménagement de sécurité à l'entrée de l'agglomération (coté YZERNAY) ont été validés. Un arrêté de déviation de circulation sera à prendre en accord avec l'Agence technique Départementale de Doué en Anjou.

Suite aux opérations d'adressage, il y a lieu d'installer quelques pancartes manquantes pour les lieudits, la dépense est prise en charge par l'AdC.

BATIMENTS/ESPACES VERTS

En raison du démarrage courant mai des travaux de la salle des fêtes et du restaurant scolaire, il est prévu lors de la deuxième quinzaine d'avril d'enlever l'ensemble du mobilier et d'effectuer quelques travaux. Provisoirement les restaurant scolaire sera installé salle du Parc et salle paroissiale.

Le système de télérelève des compteurs d'eau a permis de constater une fuite d'eau entre la bibliothèque et la salle des fêtes. Des devis pour détection de fuite sont sollicités pour localiser la fuite.

L'estimation des travaux du rond-point rue du Commerce s'avère très élevée et n'est pas retenue par le conseil.

DIVERS

Stagiaire : Mme Lucie ROCHAIS informe le conseil de la présence d'un stagiaire qui suit une formation « Bac pro Système Numérique ». Il pourra reconditionner les vieux ordinateurs et intervenir sur le site internet de la mairie.

Fibre : Le déploiement de la fibre est réalisé à 90%. Il est souhaitable d'encourager les derniers abonnés non-raccordés à solliciter l'installation de la fibre.

Prochaine réunion en 2023 : 11 avril